

UNE PREMIÈRE !

# La ministre Schyns assignée en justice

Un ministre assigné en justice, voilà qui est rare. C'est en tout cas une première pour Marie-Martine Schyns depuis qu'elle est en charge de l'Enseignement. Son cabinet dit n'avoir pas encore pris connaissance de cette citation à comparaître le 3 octobre devant le tribunal de première instance de Namur. Ce qui est plausible dans la mesure où les deux enseignants qui, par cette action, veulent lever la suspension dont ils font l'objet, ont saisi la justice le 9 août dernier.

Tout part d'un long conflit opposant la direction de l'athénée de Tamines (Sambreville) à deux enseignants. Après toute une série de démarches, Jean-François Noël et Sotirios Scholiadis ont adressé un dossier adressé aux parlementaires, les questionnant sur « de probables dysfonctionnements dans la gestion comptable de l'établissement ».

## « ATTEINTE À LA RÉPUTATION »

C'est apparemment la divulgation dans la presse de cette action « por-

tant atteinte à la réputation de l'AR Tamines » qui a conduit la ministre de tutelle à intervenir et à suspendre les deux enseignants : « On ne voit pourtant pas quelle règle on aurait enfreint. Notre suspension, en principe, prend fin à la mi-septembre, mais elle est censée être suivie d'une procédure disciplinaire. Nous, on demande à être réintégré au plus vite. C'est pourquoi on a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État. Pour aller plus vite, on a aussi assigné en justice notre employeur, c'est-à-dire la ministre de l'Enseignement. Il s'agit d'une procédure de suspension de la suspension qu'elle nous a infligée. La chambre des référés du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Namur a fixé l'audience au 3 octobre. »

Les deux professeurs associeront à cette action en justice une demande de dédommagements. « Ne fût-ce que pour les frais d'avocat qui nous incombent, car on n'a pas voulu mêler le syndicat à cette procédure, et qui se chiffrent déjà à plusieurs milliers d'euros. » ●

J.-L. P.